

SÉANCE SPÉCIALE DU 18 OCTOBRE 2021

Présences :	Monsieur	Réjean Gouin	Maire
	Monsieur	François Dubeau	Poste #1
	Madame	Guylaine Beaulieu	Poste #2
	Monsieur	Francis Lacelle	Poste #3
	Monsieur	Richard Gilbert	Poste #5
	Monsieur	Sébastien Gariépy	Directeur général

Absences :	Monsieur	Gilles Sénécal	Poste #4
	Monsieur	Louis-David Coutu	Poste #6

Conformément à l'article 153 du Code municipal l'avis de convocation ayant été signifié tel que requis en date du 14 octobre 2021 aux membres du conseil municipal pour cette séance spéciale, le conseil consent à prendre en considération les affaires suivantes :

1. Ouverture et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption des procès verbaux
5. Dépôt du bordereau de correspondance
6. Approbation des dépenses
7. Services financiers Caterpillar Ltée – Fin de bail
8. CAPREA – Offre de services
9. Les spécialistes AVA Inc. – Offre de services
10. Nouveau Monde Graphite – Rapport mensuel
11. Poste de mécanicien 1 quart de jour - Embauche
12. Scierie St-Michel Inc. – Proposition achat de terrain
13. Condo 151, rue Camille – Entente de principe
14. Poste surveillant de plateau - Embauche
15. Matricules 7477-07-7357 – Demande de dérogation mineure
16. Matricules 7480-93-3743 – Retour sur demande de dérogation mineure
17. Matricules 7881-00-9623 – Demande de dérogation mineure
18. Matricules 7372-45-9754 – Demande de dérogation mineure
19. Matricules 7474-33-2417 – Demande de dérogation mineure
20. PIIA, zone Va-3, matricules 7477-07-7357 – Demande de dérogation mineure
21. Matricules 7664-97-0211 – Demande de modification de zonage
22. PIIA, zone Va-2, matricule 7272-28-0857 – Demande de permis de construction
23. Matricule 7272-41-6623 – Retour sur un projet de lotissement préliminaire
24. Formation pompier 2022-2023 – Demande de subvention
25. Pompier 1 - Nomination
26. Période de questions
27. Levée de l'assemblée

1. Ouverture et constat du quorum

M. Réjean Gouin, maire, déclare l'assemblée ouverte à 19 H.

2. Adoption de l'ordre du jour

0309-2021

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : François Dubeau

QUE le conseil municipal de Saint-Michel-des-Saints adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3. Période de questions

4. Adoption des procès-verbaux

0310-2021

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau

Adoption des procès-verbaux des dernières séances du conseil:

4.1.1. Séance régulière du 4 octobre 2021.

Adopté à l'unanimité.

5. Dépôt du bordereau de correspondance

DATE	DE	À	DESCRIPTION
20-09-2021	Christine Houle	Conseil	Demande panneaux de signalisation limite de vitesse et attention à nos enfants.
20-09-2021	Yves Crits	Conseil	Plaintes pour nuisance par le bruit
22-09-2021	Club Quad Matawinie	Conseil	Demande de subvention
27-09-2021	Denis St-Georges	Direction générales	Cession de chemin de colonisation
27-09-2021	Union des municipalités du Québec	Maire	Invitation à l'adhésion
28-09-2021	Zec Collin	Municipalité	Frais site de transbordement
02-10-2021	Caroline Laflamme, Jonathan Fortin, Roger Fortin et Jocelyne Langlais	Municipalité	Demande d'accès à l'information
02-10-2021	Déposée en conseil du 04-10-2021 par Sylvie Gariépy	Conseil	Demande cessation d'émission de permis 151 ch. des Érables

04-10-2021	Centre Arc-en-ci-Elle Inc.	Conseil	Demande remboursement des frais de dérogation et de permis
05-10-2021	Domenic Rigante	Direction générale	Demande d'accès à l'information
12-10-2021	Association des propriétaires de la Pointe-Fine	Maire, direction générale et Urbanisme	Demande d'accès à l'information

6. Approbation des dépenses

7. Services financiers Caterpillar Ltée – Fin de bail

0311-2021

ATTENDU la fin du contrat crédit-bail # 005-009-7784-000 le 15 septembre 2021, en ce qui a trait à la location de la niveleuse (unité #10) ;

CONSIDÉRANT la prolongation du contrat jusqu'au 15 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offre public a déjà eu lieu en 2016 ;

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : Guylaine Beaulieu

Il est résolu :

- **D'**acquérir la niveleuse Caterpillar 12M2AWD (unité # 10), au montant 92 568.35 \$ plus taxes, à Services financiers Caterpillar Ltée, payable par le fonds de roulement sur une période de 10 ans.
- **De** mandater Réjean Gouin, maire et Sébastien Gariépy, directeur général, à signer le contrat d'achat.

Adopté à l'unanimité.

8. CAPREA – Offre de services

0312-2021

ATTENDU la valeur marchande de 267 250 \$ du camping municipal et ses infrastructures (matricule 7471-08-0342) ;

ATTENDU QUE l'évaluation municipale est de 104 700 \$;

ATTENDU QUE la municipalité doit payer à la MRC 6 % de la valeur marchande en loyer pour le bail dudit camping ;

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu de mandater la firme CAPREA pour la préparation d'un rapport d'évaluation marchande à des fins de gestion interne et comparatives à celle de la MRC de Matawinie, pour un montant de plus ou moins 7 000 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité.

9. Les spécialistes AVA Inc. – Offre de services

0313-2021

ATTENDU le programme d'entretien d'analyse des vibrations réalisé sur 4 pompes, effectué par Les spécialistes AVA Inc ;

ATTENDU QUE le but du programme était, entre autre, de déterminer la source du problème de la pompe 3 qui tombe en alarme fréquemment ;

CONSIDÉRANT QU'il y a une différence d'ampérage sur les phases du moteur, ce qui est signe que le bobinage du moteur a des faiblesses ;

Proposé par : Guylaine Beaulieu

Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu d'accepter l'offre de services de Les spécialistes AVA Inc., au montant de plus ou moins 8 500 \$ plus taxes, pour le reconditionnement du moteur de la pompe 3.

Adopté à l'unanimité.

10. Nouveau Monde Graphite – Rapport mensuel

11. Poste de mécanicien 1 quart de jour – Embauche

0314-2021

CONSIDÉRANT l'affichage à l'interne, du poste de mécanicien 1 quart de jour, ayant eu lieu le 17 août 2021 ;

Proposé par : Richard Gilbert

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu :

- **D'**embaucher M. Yannick Beaulieu à titre de Mécanicien I à partir du 18 octobre 2021, à temps plein ;
- **Que** l'horaire de travail est du lundi au jeudi, de 7 H à 18 H (2 pauses non rémunérées et de 1 heure pour chaque repas) à 40 heures par semaine ;
- **Que** la rémunération soit de 24.46 \$ / heure, soit à 85 % du taux applicable et que le changement de pourcentage se fera à la date d'anniversaire d'embauche;

Adopté à l'unanimité.

12. Scierie St-Michel Inc. – Proposition achat de terrain

0315-2021

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires Municipales et Habitations (MAMH) octroie des subventions dans la reconstruction des casernes municipales ;

ATTENDU l'étude de Prudent Groupe en rapport à l'évaluation des bâtiments du service de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit acquérir un terrain suffisamment important pour accueillir une caserne selon les normes actuelles ;

CONSIDÉRANT QUE ladite caserne doit être positionnée afin de répondre correctement aux délais d'intervention ;

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu :

- **D'**acquérir un terrain d'une superficie d'environ 193 000 pieds carrés, à l'ouest de la rue Ste-Thérèse, appartenant à Scierie St-Michel Inc., pour un montant calculé de 1,80 \$ le pied carré plus taxes, conditionnellement à l'obtention d'un règlement d'emprunt relatif à l'achat dudit terrain ;
- **D'**autoriser Réjean-Gouin, maire et Sébastien Gariépy, directeur général, à signer tous documents relatifs à la transaction au nom de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

13. Condo, 151, rue Camille – Entente de principe

0316-2021

ATTENDU QUE la municipalité a acquis, pour vente pour taxes, un condo au 151 rue Camille, depuis le 2 décembre 2013 ;

ATTENDU QUE depuis l'acquisition, un litige existe entre le syndicat des copropriétaires et la municipalité, concernant les frais annuels de copropriété exigibles ;

CONSIDÉRANT QU'une séance de médiation a eu lieu le 5 octobre 2021 et que les parties en sont venues à une entente de principe ;

Proposé par : Guylaine Beaulieu

Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu :

- **Que** la municipalité paie l'arriérage fixé à 8 160 \$, ce qui inclus trois années de cotisation mensuelle au frais de copropriété établis à 185 \$ et 1 500 \$ en intérêts calculés conformément à la déclaration de copropriété, seulement si les conditions de l'entente sont respectées ;
- **De** mandater Sébastien Gariépy, directeur général, à signer l'entente de principe entre les parties concernées.

Adopté à l'unanimité.

14. Poste temporaire surveillant(e) de plateau – Embauche

0317-2021

CONSIDÉRANT QUE la surveillance de plateau est toujours nécessaires en ce qui a trait au respect des mesures sanitaires lors des activités prévues au gymnase en soirée ;

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'autoriser l'embauche de Mme Jennifer Baribeau en tant que surveillante de plateau, 3 soirs/semaine pour un nombre d'heure totalisant plus ou moins 15 heures, au salaire de 13.50 \$ /heure et ce depuis le 27 septembre 2021.

Adopté à l'unanimité.

15. Matricules 7477-07-7357 – Demande de dérogation mineure

0318-2021

ATTENDU QUE la demande concerne la construction d'un bâtiment accessoire (garage) qui auraient des murs d'une hauteur de 14' au lieu de 12', ainsi qu'une superficie de 2206p² (qui inclus un appentis), au lieu de 1200 p², ce qui contrevient à l'article 6.3.2-2) du règlement de zonage # 320-1992 ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment sera harmonisé avec l'habitation ;

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'accepter la demande de dérogation mineure, pour la propriété située au 48, chemin Gouin, conditionnellement à ce que le terrain voisin soit acheté et intégré à la propriété du 48 chemin Gouin, afin d'avoir la superficie adéquate pour le respect du 8% d'occupation du sol et à ce que le nouveau bâtiment soit comptabilisé comme étant 2 garages et qu'aucun autre bâtiment accessoire ne pourra être construit, car le nombre maximum de bâtiments accessoires sera atteint, tel que recommandé par le CCU (119 CCU 2021).

Adopté à l'unanimité.

16. Matricules 7480-93-3743 – Retour sur demande de dérogation mineure

0319-2021

ATTENDU QUE la demande concerne l'installation d'un bâtiment accessoire préfabriqué destiné à héberger des employés de l'Auberge du Lac-Taureau, et se trouvant sur un terrain où il n'y a pas de bâtiment principal, ce qui contrevient à l'article 6.3.1 du règlement de zonage # 320-1992 ;

ATTENDU QUE les demandeurs désirent installer un bâtiment de type roulotte de chantier afin d'héberger des travailleurs ;

ATTENDU QUE le bâtiment est considéré comme étant un bâtiment accessoire et que la réglementation municipale n'autorise pas qu'un bâtiment accessoire héberge des gens ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment devra posséder une installation septique ;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur devra obtenir un bail du Gouvernement afin d'installer le bâtiment à l'endroit voulu ;

CONSIDÉRANT QUE la situation pourrait être temporaire, mais aussi plus permanente ;

Proposé par : Guylaine Beaulieu

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'accepter la demande de dérogation mineure, conditionnellement à ce que cette autorisation soit renouvelée dans 2 ans (premier lundi du mois d'octobre 2023) et à ce que des mesures d'atténuations soient aménagées, afin de diminuer l'impact visuel à partir du chemin public, ainsi qu'à partir du site touristique, tel que recommandé par le CCU (120 CCU 2021).

Notez que M. Richard Gilbert se retire

Adopté à l'unanimité.

17. Matricules 7881-00-9623 – Demande de dérogation mineure

0320-2021

ATTENDU QUE la demande concerne la construction d'un garage en cours avant, en marge avant (à 8m de la limite de propriété avant), et en marge latérale (à 3 de la limite de propriété latérale), ce qui contrevient à l'article 6.3.2-3) du règlement de zonage # 320-1992 ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie constructible du terrain est limitée due à la topographie ;

CONSIDÉRANT QUE le terrain est relativement bien boisé le long de la limite de propriété avant ;

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu d'accepter la demande de dérogation mineure, pour la propriété située au 1360, ch. de la Pointe-Fine, conditionnellement à ce que les 3 mètres entre le nouveau garage et la limite de propriété latérale soient bien boisés et à ce qu'il n'y ait pas d'entreposage de biens ou des nuisances entre le nouveau bâtiment et la limite de propriété (chemin de la Pointe-Fine), tel que recommandé par le CCU (121 CCU 2021).

Adopté à l'unanimité.

18. Matricules 7372-45-9754 – Demande de dérogation mineure

0321-2021

ATTENDU QUE la demande concerne la re-subdivision du terrain en deux (2 terrains) qui auraient chacun une superficie inférieure à 3000 m² (1500m²), ce qui contrevient à l'article 10.2.1 du règlement de lotissement # 321-1992 ;

CONSIDÉRANT QUE la situation ne cause aucune incidence négative ;

CONSIDÉRANT QUE la situation permettra de conserver un espace boisé ;

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Guylaine Beaulieu

Il est résolu d'accepter la demande de dérogation mineure pour une propriété située sur le chemin des Gargouilles, plus précisément sur le lot B-4-1-7, rang 1 Nord-Est, canton de Provost, tel que recommandé par le CCU (122 CCU 2021).

Adopté à l'unanimité.

19. Matricules 7474-33-2417 – Demande de dérogation mineure

0322-2021

ATTENDU QUE la demande concerne l'agrandissement de l'habitation à 7 mètres de la limite de propriété arrière, au lieu de 15 mètres, ce qui contrevient à l'article 16.2.2-2) du règlement sur les PIIA # 400-1998 ;

CONSIDÉRANT QUE le terrain voisin appartient au Gouvernement du Québec (Parc Régional du Lac Taureau) ;

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'accepter la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 491, chemin Ferland, à 6.5 mètres de la limite de propriété arrière, contrairement à la demande qui était à 7 mètres et conditionnellement à ce que

le propriétaire cesse l'occupation illégale du terrain de l'État, contiguë à sa propriété, tel que recommandé par le CCU (123 CCU 2021).

Adopté à l'unanimité

20. PIIA, zone Va-3, matricules 7575-67-0439 – Demande de dérogation mineure

0323-2021

ATTENDU QUE la demande concerne un chemin d'accès situé à moins de 10 mètres de la limite de propriété latérale, ce qui contrevient à l'article 16.2.1-1) du règlement sur les PIIA # 400-1998 ;

ATTENDU QUE la demande concerne un chemin d'accès qui n'aurait pas un pourcentage de pente égal ou inférieur à 8%, ce qui contrevient à l'article 6.12.6-5) du règlement de zonage # 320-1992 ;

ATTENDU QUE le propriétaire a déboisé un chemin d'accès, ainsi que la future zone de construction, sans le permis d'aménagement requis en zones assujetties au PIIA ;

ATTENDU QU'une partie du déboisement pour le chemin d'accès est tout juste située à environ 1 mètre de la limite de propriété latérale droite et que la pente du chemin d'accès est très abrupte (19% au lieu de 8%) ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU se questionne quant à l'accessibilité des services d'urgences (pompiers, ambulance et autres) à la future construction, à cause de la forte pente ;

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : Guylaine Beaulieu

Il est résolu de reporter la décision afin de valider avec les services d'urgences sur la capacité d'éventuellement desservir la propriété, tel que recommandé par le CCU (124 CCU 2021).

Adopté à l'unanimité.

21. Matricules 7664-97-0211 – Demande de modification de zonage

0324-2021

ATTENDU QUE la demande concerne l'ajout à la zone Ru-24 d'un usage autorisant la réparation et l'entretien de camions poids lourd (commerce extensif) ;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de terrains disponible pour ce genre d'usage est relativement limité ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU ne connaît pas tous les impacts négatifs ou positifs que cette activité pourrait créer ;

Proposé par : François Dubeau

Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu de reporter la décision, afin de demander l'avis d'une firme d'urbanisme ainsi qu'à la MRC de Matawinie, tel que recommandé par CCU (125 CCU 2021).

Adopté à l'unanimité.

22. PIIA, zone Va-2, matricule 7272-28-0857 – Demande de permis de construction

0325-2021

ATTENDU la demande de permis de construction d'une habitation (PIIA, zone Va-2), pour la propriété située sur le chemin Claire, lot 6 143 773, matricule 7272-28-0857 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation sur les PIIA ;

Proposé par : Guylaine Beaulieu

Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu d'accepter la demande de permis de construction d'une habitation (PIIA, zone Va-2), pour la propriété située sur le chemin Claire, tel que recommandé par le CCU (127 CCU 2021).

Adopté à l'unanimité.

23. Matricule 7272-41-6623 – Retour sur un projet de lotissement préliminaire

0326-2021

ATTENDU QU' un nouveau plan déposé, respecte la majorité des recommandations adoptées par la résolution 0289-2021, à l'exception des multi-logements qui sont toujours présents au nord de la "rue D" et à l'intersection des "rues D" et "E" ;

CONSIDÉRANT QU'une recommandation se doit d'être modifiée concernant la rue E, du côté Est, multi au sud jusqu'à la rue C où des habitations unifamiliales isolées ou jumelées soient prévues à cet endroit au lieu de triplex ;

Proposé par : Francis Lacelle

Appuyé par : François Dubeau

Il est résolu qu'un autre projet de lotissement préliminaire soit déposé par les promoteurs, avec un principe de positionnement des types d'habitations qui ira dans le sens des recommandations de la firme d'urbanisme et du conseil municipal, tel que recommandé par le CCU (128 CCU 2021).

Adopté à l'unanimité.

24. Formation pompier 2022-2023 – Demande de subvention

0327-2021

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;



ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit ;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Michel-des-Saints désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Michel-des-Saints prévoit la formation de 2 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Matawinie en conformité avec l'article 6 du Programme ;

Proposé par : Francis Lacelle
Appuyé par : Richard Gilbert

Il est résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Matawinie.

Adopté à l'unanimité.

25. Pompier 1 – Nomination

0328-2021

CONSIDÉRANT QUE M. Éric Desrosiers est un pompier qualifié ayant servi pour la ville de Montréal ;

Proposé par : Guylaine Beaulieu
Appuyé par : Francis Lacelle

Il est résolu de nommer M. Éric Desrosiers en tant que pompier 1, suivant la période de probation de 8 mois habituelle.

Adopté à l'unanimité.

26. Période de question

27. Levée de l'assemblée

0329-2021

Proposé par : Richard Gilbert
Appuyé par : François Dubeau

La séance est levée à : 20 H 19

Adopté à l'unanimité.

Réjean Gouin
Maire

Sébastien Gariépy
Directeur général / secrétaire trésorier